



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Mayotte : administration

Question écrite n° 63566

## Texte de la question

M Henry Jean-Baptiste appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la situation de la direction de l'enseignement à Mayotte. La transformation de cette direction en vice-rectorat, d'abord annoncée en novembre 1991 au conseil général de Mayotte par un membre du cabinet du ministre, a été ensuite inscrite dans la convention Etat-Mayotte 1992-1996 relative au développement du système éducatif. En effet, cette convention, signée le 24 décembre 1991 par le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, et le président du conseil général, prévoit qu'« afin de mieux assurer ses missions, la direction de l'enseignement de Mayotte sera érigée en vice-rectorat ». Cela fait donc bientôt un an que cet engagement reste sans suite et que les élus de Mayotte en viennent à s'interroger sur la réalité des intentions du Gouvernement. De surcroît, cette absence d'une décision officielle pèse sur l'activité de la direction de l'enseignement qui, faute de l'autonomie résultant de la création du vice-rectorat, continue de dépendre du rectorat de la Réunion et entraîne une incertitude fâcheuse sur les responsabilités dans l'organisation des examens (notamment CAP, BEP et brevets des collèges). En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui confirmer que le décret nécessaire à la transformation de la direction de l'enseignement en vice-rectorat sera adopté sans nouveau retard.

## Texte de la réponse

Reponse. - La transformation de la direction de l'enseignement de Mayotte en vice-rectorat, annoncée par la convention Etat-Mayotte 1992-1996, fait actuellement l'objet d'un projet de texte à l'étude dans les services du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Ce projet de texte, après avoir recueilli l'avis des différentes instances consultatives concernées devrait paraître au cours de la présente année scolaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Baptiste Henry](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63566

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** éducation nationale et culture

**Ministère attributaire :** éducation nationale et culture

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 novembre 1992, page 4959